

Bruxelles, le 25.8.2017
COM(2017) 453 final

ANNEX 1

ANNEXE

Normes à l'appui de la législation et des politiques de l'Union

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Programme de travail annuel de l'Union en matière de normalisation européenne pour
2018**

{SWD(2017) 284 final}

Les besoins de l'Union en matière de normalisation pour 2018 découlent des objectifs que la Commission s'est fixés pour une Europe «qui protège, donne les moyens d'agir et défend». La Commission s'emploiera à y répondre dans le cadre de ses priorités politiques, notamment:

1. un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement;
2. un marché unique numérique connecté;
3. une union de l'énergie résiliente menant une politique visionnaire en matière de changement climatique;
4. un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée;
7. un espace de justice et de droits fondamentaux fondé sur la confiance mutuelle; et
9. une Europe plus forte sur la scène internationale.

Les propositions formulées dans le présent programme de travail ne constituent pas une liste exhaustive des actions que la Commission compte entreprendre dans les domaines d'action concernés, mais elles reflètent les besoins de normalisation recensés lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre des actes législatifs et des politiques correspondants.

Les objectifs des actions proposées sont les suivants:

Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement:

1. faciliter la reconnaissance des fertilisants organiques et à base de déchets dans le marché unique et, ainsi renforcer le rôle des nutriments biologiques dans l'économie circulaire.

Un marché unique numérique connecté:

2. améliorer la qualité des services fixes et sans fil/mobiles, y compris pour les réseaux industriels;
3. établir des normes qui facilitent le développement des avancées technologiques de la 5G dans la bande des 26 GHz (24,25 – 27,50 GHz) et les gammes d'ondes millimétriques supérieures;
4. améliorer les systèmes de communication radio ferroviaires, l'échange de données pour les voyageurs et les horaires, ainsi que la sécurité informatique;
5. accroître l'interopérabilité et faciliter le partage de données entre les opérateurs des différentes chaînes de valeur, notamment en ce qui concerne la gestion du cycle de vie des produits et la logistique.

Une union de l'énergie résiliente menant une politique visionnaire en matière de changement climatique:

6. créer de nouveaux capteurs et méthodes de mesurage pour évaluer la qualité de l'air ambiant;
7. surveiller les émissions d'ammoniac (HN_3), de chlore et de dioxyde de chlore dans l'air et les émissions de fluorure d'hydrogène ou le total des fluorures gazeux émis par les secteurs industriels;
8. réduire la consommation énergétique des ordinateurs, des écrans, des serveurs, des dispositifs de stockage des données, des systèmes de réfrigération à usage commercial, des moteurs électriques, des ventilateurs, des produits d'éclairage, des appareils frigorifiques ménagers, des compresseurs d'air standard, des machines-outils et des alimentations électriques externes;
9. améliorer la performance énergétique des systèmes de chauffage et de refroidissement des bâtiments en fournissant aux consommateurs finaux des informations appropriées sur l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains;
10. soutenir une augmentation de la proportion d'éthanol dans l'essence de 10 % à 20-25 %, ce qui donnera aux constructeurs automobiles la possibilité d'optimiser le processus de combustion, entraînant une moindre consommation de carburant et une réduction supplémentaire des émissions de CO_2 et autres polluants;
11. faciliter l'action mondiale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant; favoriser la coopération avec les régions et pays hors UE; et
12. intensifier le déploiement d'infrastructures vertes, notamment en ce qui concerne les modules physiques et les procédures.

Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée:

13. renforcer le rôle du CESNI (comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure);
14. faire correspondre les produits du système mondial de navigation par satellite européen avec les applications des utilisateurs finaux;
15. accroître l'interopérabilité des services Galileo avec le marché de l'aviation;
16. uniformiser les systèmes de passation, les plateformes, les formulaires et les données aux fins des marchés publics;
17. harmoniser les normes de sécurité pour les imprimantes 3D, les robots, les véhicules autonomes, les éoliennes, les machines automatisées et les machines de transformation alimentaire;
18. renforcer les exigences en matière de sécurité et de performance applicables aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*;
19. actualiser les exigences en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les méthodes d'essai, pour les produits de construction destinés à entrer en contact avec l'eau;
20. soutenir les travaux relatifs aux exigences essentielles applicables aux drones;
21. actualiser les normes de sécurité applicables aux explosifs à usage civil pour les aligner sur les progrès technologiques;
22. établir de nouvelles prescriptions techniques pour l'interopérabilité en ce qui concerne les sous-systèmes «infrastructure» et «matériel roulant» du système ferroviaire;
23. protéger les personnes du cancer et des autres effets sur la santé provoqués par les hydrocarbures aromatiques polycycliques, en déterminant le niveau de migration de ces composés à partir des matières plastiques et du caoutchouc;
24. établir des exigences minimales pour améliorer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'une atmosphère explosive; et
25. améliorer la sécurité pour les consommateurs.

Un espace de justice et de droits fondamentaux fondé sur la confiance mutuelle:

26. établir les exigences applicables au matériel de détection dans des domaines autres que l'aviation, afin de protéger les citoyens des attaques terroristes.

Une Europe plus forte sur la scène internationale:

27. soutenir les efforts des États membres visant à développer des capacités de défense communes, tout en favorisant une base industrielle compétitive et innovante.